

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020



Le dix-huit juin deux mil vingt, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, à la salle de Nevers (en raison des mesures sanitaires liées au covid-19), dûment convoqué par courrier individuel en date du douze juin deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 19

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DA COSTA Françoise, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique, PIERRON Guillaume

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de présents	:	12 (11 aux délibérations 26, 29, 32-2019)
Nombre de procurations	:	6
Nombre de votants	:	18 (16 aux délibérations 26, 29, 32-2019)

Est élue secrétaire de séance Madame Françoise DA COSTA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
avec les questions supplémentaires*



AFFAIRES FINANCIERES

Adoption du compte administratif Ville – Année 2019
 Affectation du résultat de fonctionnement Ville – Année 2019
 Compte de gestion Ville – Année 2019
 Adoption du compte administratif service Assainissement – Année 2019
 Affectation du résultat de fonctionnement service Assainissement – Année 2019
 Compte de gestion service Assainissement – Année 2019
 Adoption du compte administratif Culture et Loisirs – Année 2019
 Compte de gestion Culture et Loisirs – Année 2019
 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2020
 Budget primitif Ville – Année 2020
 Budget primitif service Assainissement – Année 2020
 Versement d'une subvention – Budget C.C.A.S.
 Enumération des dépenses affectées à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies)
 Attributions des subventions aux associations
 Encaissement de chèques
 Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 Mission d'accompagnement dans la gestion des archives par le CDG08
 Remboursement des consommations énergétiques – Logement du complexe sportif
 Frais de participation des communes extérieures au RASED
 Occupation du domaine public par les terrasses

PERSONNEL

Création d'un emploi et recrutement d'un agent non titulaire (accroissement saisonnier d'activité)
 Suppression d'un emploi – ATSEM principal de 2^{ème} classe
 Suppression d'un emploi – Adjoint territorial d'animation
 Suppression de 2 emplois – Adjoint Technique Territorial
 Remboursement des frais d'entretien des bureaux de la Maison Pour Tous
 Remboursement des frais d'entretien de la Bibliothèque-Médiathèque

TRAVAUX

Travaux dans la forêt communale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS
 Désignation de délégués auprès d'organismes extérieurs : PNR, Villages Etapes, Petites Cité de Caractère
 Désignation des membres – Commission communale des impôts directs
 Droit de préemption – délégation au maire
 Autorisation d'ester en justice – Délégation générale
 Demande de subvention – Délégation au maire
 Régies municipale – Délégation au maire
 Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2021
 Adhésion à la Fondation du Patrimoine
 Bilan d'activités du Syndicat d'Investissement et de fonctionnement du COSEC de Rocroi – année 2018

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochaines séances de Conseil Municipal

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

**DELIBERATION N° 13-2020 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
VILLE – ANNEE 2019**

Votants : 18
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2019,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **2 513 599.07 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 983 372.00
	Réalisé :	1 504 571,76
	Reste à réaliser :	293 760.00
Recettes	Prévus :	1 983 372.00
	Réalisé :	1 109 496.91
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	4 617 101.00
	Réalisé :	1 947 383.95
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	4 617 101.00
	Réalisé :	4 856 057.87
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 395 074.85
Fonctionnement :	2 908 673.92
Résultat global :	2 513 599.07

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, Deuxième Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DELIBERATION N° 14-2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT VILLE – ANNEE 2019**

Votants : 19
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Ville de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	207 386.25
- un excédent reporté de :	2 701 287.67

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 908 673.92
- un déficit d'investissement de :	395 074.85
- un déficit des restes à réaliser de :	297 760.00
Soit un besoin de financement de :	688 834.85

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	2 908 673.92
Affectation complémentaire en réserve (1068)	688 834.85
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 219 839.07
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	395 074.85

DELIBERATION N° 15-2020 : COMPTE DE GESTION VILLE – ANNEE 2019

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
Pour : 17
Contre :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion de la Ville** pour l'année 2019, identique au Compte Administratif 2019 approuvé ce jour, par délibération n° 13-2020.

Abstention(s) : 2

DELIBERATION N° 16-2020 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Votants : 19
Pour : 17
Contre :

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Assainissement pour l'exercice 2019,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **264 768.86 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	76 695.00
	Réalisé :	43 306.58
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	76 695.00
	Réalisé :	76 695.33
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	340 578.00
	Réalisé :	107 144.53
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	340 578.00
	Réalisé :	338 524.64
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	33 388.75
Fonctionnement :	231 380.11
Résultat global :	264 768.86

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, Deuxième Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 17-2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Votants : 18
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du service Assainissement de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	931,57
- un excédent reporté de :	230 448 54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	231 380.11
- un excédent d'investissement de :	33 388.75
- un déficit des restes à réaliser de :	5 180.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	231 380.11
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	231 380.11
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	33 388.75

DELIBERATION N° 18-2020 : COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019

Votants : 19
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du service Assainissement** pour l'année 2019, identique au Compte Administratif 2019 approuvé ce jour, par délibération n° 16-2020.

DELIBERATION N° 19-2020 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CULTURE ET LOISIRS – ANNEE 2019

Votants : 17
Pour : 16
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : Mme Sylviane BENTZ

Monsieur Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Après lecture et étude du Compte Administratif du service Culture et Loisirs pour

l'exercice 2018,

Le résultat final laissant apparaître un excédent de clôture de **11 176.57 €**, soit :

Investissement

Dépenses	Prévus :	14 623.00
	Réalisé :	2 880.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	14 623.00
	Réalisé :	14 311.22
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	33 070.00
	Réalisé :	22 983.79
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	33 070.00
	Réalisé :	22 729.14
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	11 431.22
Fonctionnement :	- 254.65
Résultat global :	11 176.57

Le Maire étant sorti, conformément à la loi, Mme Sylviane BENTZ, Deuxième Adjoint, fait voter le Compte Administratif qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATION N° 20-2020 : COMPTE DE GESTION CULTURE ET LOISIRS – ANNEE 2019

Votants : 19
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) : 2

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le **Compte de Gestion du budget Culture et Loisirs** pour l'année 2019, identique au Compte Administratif 2019 approuvé ce jour, par délibération n° 19-2020.

DELIBERATION N° 21-2020 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2020

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le produit fiscal notifié et attendu de 320 262.00 € étant suffisant pour équilibrer le budget primitif 2020,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le taux de fiscalité comme suit :

Taxe foncière bâti	Taux	17.08 %
Taxe foncière non bâti	Taux	32.08 %

DELIBERATION N° 22-2020 : BUDGET PRIMITIF VILLE – ANNEE 2020**Rapporteur : M. le Maire**

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) : 1

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	1 485 900.85
Recettes :	1 485 900.85

Fonctionnement

Dépenses :	4 161 101.07
Recettes :	4 161 101.07

DELIBERATION N° 23-2020 : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2020**Rapporteur : M. le Maire**

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la section d'investissement et fonctionnement :

Investissement

Dépenses :	83 883.28
Recettes :	83 883.28

Fonctionnement

Dépenses :	337 010.11
Recettes :	337 010.11

DELIBERATION N° 24-2020 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – BUDGET C.C.A.S.

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer au **Centre Communal d'Action Sociale** une subvention d'un montant de **281 600.00 €**, afin d'aider au financement des différentes actions sociales (Site multi-accueil, centre de loisirs, périscolaire, cantine, bourses étudiants...)

Le C.C.A.S. est chargé de verser cette subvention en fonction des besoins de ses budgets annexes.

Autorise M. le Maire à procéder au versement par douzième et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 25-2020 : ENUMERATIONS DES DEPENSES AFFECTEES A L'ARTICLE 6232 (FETES ET CEREMONIES)

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Monsieur le Maire énumère les dépenses de fonctionnement affectées à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies), à savoir :

- Fourniture boissons et alimentations pour diverses cérémonies (8 mai, , 14 juillet, 11 novembre, fête de Noël des enfants des écoles, maisons fleuries, vœux, ...)
- Fourniture de fleurs (gerbes pour cérémonies, gerbes pour décès, mariage, fleurissement des tombes militaires)
- Animation de la fête de Noël des écoles
- Restauration suite à réunions et cérémonies
- Vin d'honneur pour diverses manifestations
- Animation pour la fête patronale
- Corbeille cadeau (la centenaire de la commune, ...)
- Feu d'artifice

DELIBERATION N° 26-2020 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : voir ce contre
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la répartition des subventions de l'année 2019 aux différentes associations comme suit :

Ardennes Génétique **500,00 €**

M. Joël GABRIEL quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 18 Pour : 18

Association Familiale **500,00 €**

Mme Muriel DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 18 Pour : 18

U.S.R. Tir Les vaillants Sangliers **750,00 €**

M. Lysian FAGIS et Charles BOUQUIGNAUD Damien DURBECQ quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote

Votants : 17 Pour : 17

Club des Anciens **200,00 €**

M. Denis BINET quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 18 Pour : 18

Donneurs de Sang **100,00 €**

M. Damien DURBECQ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote

Votants : 18 Pour : 18

Rocroy Sports Nature **200,00 €**

Mme Candy GALLET, Jacinthe DA SILVA et M. Damien ARTISSON quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote

Votants : 16 Pour : 16

Confrérie de la bière et du fromage de Rocroy **200,00 €**
MM. Denis BINET, Brice FAUVARQUE quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote
Votants : 17 Pour : 17

Syndicat Elevage Hippique	100,00 €
U.N.C. Section Rocroi	500,00 €
Les Motards de l'Etoile	500,00 €
Théatra Rocroi	500,00 €
Association Equilibre	250,00 €
Comité des Œuvres Sociales	5 400,00 €
U.S.R. Tennis de Table	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
ADMR	300,00 €
Comité d'animation des Anciens de l'EHPAD	200,00 €
Souvenir Français	150,00 €
Portes de France Natation	500,00 €
Société Protectrice des Animaux	150,00 €
Association des Conciliateurs	100,00 €
Les restaurants du cœur	500,00 €
Etoile cycliste Fumacienne	1 000,00 €
Moto club du Plateau de Rocroi	200,00 €
Dance Addict	150,00 €

Votants : 19 Pour : 19

Il est précisé que ces subventions ne seront versées qu'après l'obtention des documents financiers des associations.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 27-2020 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement des chèques suivants :

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

- un chèque émanant de **SMACL Assurances** relatif au remboursement de prestations statutaires d'un agent communal, d'un montant de **4 590,08 €** ;
- un chèque émanant du **Trésor Public** relatif au dégrèvement de la taxe foncière de 2019, d'un montant de **416,00 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 28-2020 : DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du plan d'aide mis en faveur des agriculteurs touchés en 2019 par la période de sécheresse qui a causé d'importantes pertes de récoltes, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles sinistrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser aux agriculteurs, exploitants des parcelles communales concernées par ce dispositif, comme suit : :

➤ BARRE Olivier	55,00 €
➤ GABRIEL Fabiola	38,00 €
➤ MANCEAUX Jean-Michel	44,00 €
➤ PIRE Laurent	8,00 €

Ces remboursements se feront par déduction sur l'échéance de leur location annuelle.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 29-2020 : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION DES ARCHIVES

Rapporteur : M. le Maire

Vu la visite diagnostique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes des archives de la Mairie ;

Considérant qu'un travail de tri est nécessaire afin d'éviter la saturation du local,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la mission d'accompagnement dans la gestion des Archives du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes** pour un montant de **9 720,00 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 30-2020 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – LOGEMENT COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz du logement au complexe sportif Les Gras Près pour la période de juin 2019 à juin 2020, à savoir 1 958,09 €,

Considérant que le locataire a déjà versé une avance de 230.00 € par mois, soit un total de 2 103,31 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- En septembre 2020, le versement d'une avance de **74,78 €** correspondant à 220 € moins le trop-perçu de 145,22 €, soit un montant de 74,78 €,
- de demander, à compter d'octobre 2020, une avance mensuelle de **220 € par mois**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 31-2020 : FRAIS DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RASED

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au recouvrement des sommes dues auprès des autres communes, comme suit :

- AUVILLERS LES FORGES :	887 hab. x 0,146 € =	129,50 €
- BOURG-FIDELE :	877 hab. x 0,146 € =	128,04 €
- ETEIGNIERES :	519 hab. x 0,146 € =	75,77 €
- SIGNY LE PETIT :	1 266 hab. x 0,146 € =	184,84 €
- MAUBERT FONTAINE :	1 102 hab. x 0,146 € =	160,89 €
- RENWEZ :	1 732 hab. x 0,146 € =	252,87 €
- HARCY :	517 hab. x 0,146 € =	75,48 €
- SORMONNE :	558 hab. x 0,146 € =	81,47 €

A titre d'information, pour la commune de ROCROI, le montant des frais de fonctionnement s'élève à : 2 359 hab. x 0.146 € = **344,41 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 32-2020 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TERRASSES

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, à titre exceptionnel pour l'année 2020, de ne pas facturer aux commerçants rocroyens, la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

DELIBERATION N° 33-2020 : CREATION D'UN EMPLOI ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que pour les besoins du service et renforcer l'équipe des services techniques pour la période estivale, il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi non permanent et de recruter un adjoint technique territorial, à 35/35^{ème}, du 1^{er} juillet au 31 août 2020 inclus.

L'agent recruté percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 350.

Dégage les crédits correspondants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 34-2020 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT SUITE A AVANCEMENT DE GRADE – ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la création par délibération du 24 octobre 2019, d'un emploi permanent afin de permettre un avancement de grade, il convient désormais de supprimer ce précédent emploi.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 07 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression à compter du 1^{er} juillet 2020, de l'emploi permanent suivant :

- 1 emploi permanent d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 35-2020 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT SUITE A AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Suite à la création par délibération du 24 octobre 2019, d'un emploi permanent afin de permettre un avancement de grade, il convient désormais de supprimer ce précédent emploi.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 07 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression à compter du 1^{er} juillet 2020, de l'emploi permanent suivant :

- 1 emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation à 26/35^{ème}

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 36-2020 : SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS PERMANENTS SUITE DES AVANCEMENTS DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la création par délibération du 24 octobre 2019, de 2 emplois permanents afin de permettre des avancements de grade, il convient désormais de supprimer ces 2 précédents emplois.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 07 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la suppression à compter du 1^{er} juillet 2020, des 2 emplois permanents suivants :

- 2 emplois permanents d'Adjoint Technique Territorial à 30/35^{ème}

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 37-2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA MAISON POUR TOUS

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au CMPP et à Ardennes Santé Travail, les frais engendrés pour l'entretien des locaux (Coût salarial d'un agent communal) pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, à savoir :

CMPP :	1 475,13 €
Ardennes Santé Travail :	489,07 €

Autorise M. le Maire à établir les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 38-2020 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Par délibération du 27 juin 2019, il a été convenu de signer une convention de mise à disposition d'un agent afin d'assurer l'entretien des locaux de la bibliothèque-médiathèque, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer à la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, les frais engendrés pour le 2^{ème} semestre 2019, à savoir la somme de **2 003,30 €**.

Autorise M. le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 39-2020 : TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Vu les offres remises par différentes entreprises, à savoir :

- Entreprise COOPERATIVE FORESTIERE DU NORD - 59132 TRELON
- OFFICE NATIONAL DES FORETS - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- Entreprise ALSACE FORET – 67130 LA BROQUE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre établie par l'entreprise **ALSACE FORET** - 67130 LA BROQUE, d'un montant de **19 150,38 € HT** (soit 21 065,42 € TTC), pour la réalisation de travaux de dégagement manuel des parcelles 8a, 8b, 4u, 6u, 39u et pour la maintenance de matérialisation du cloisonnement d'exploitation des parcelles 38a, 38u, 38z, 60u et 49u.

Autorise Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 40-2020 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1,

Vu le courrier d'observation de la Préfecture du 5 juin 2020, sur l'irrégularité de la délibération n°06-2020 du 26 mai 2020.

Vu la délibération n°05-2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- annule la délibération n°06-2020 pour irrégularité de procédure
- après appel à candidatures, décide de procéder à l'élection des représentants du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

M. Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions de membres élus du CCAS a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son vote.

Election de la liste des membres élus
Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire :	
- bulletins déclarés nuls (article L.66 du Code Electoral)	0
- bulletins déclarés blancs (article L.65 du Code Electoral)	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Sylviane BENTZ
Brice FAUVARQUE
Jacinthe DA SILVA
Françoise DA COSTA
Muriel DURBECQ
Candy GALLET
Nathalie MAIRY
Corinne LONGCHAMP

M. Denis BINET, Maire, est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

Autorise M. le Maire à signer tout document dans cette affaire.

DELIBERATION N° 41-2020 : ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION DES DELEGUES

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n°08-2020 du 26 mai 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne différents membres pour siéger auprès des organismes suivants :

Parc Naturel Régional des Ardennes

Sont désignés :

Titulaire	Suppléant
Denis BINET	Joël GABRIEL

Village Etape

Est désigné : Référente élue **Sylviane BENTZ**
 Référent « commerçant » **Richard HUET**
 Référent Technique **Séverine KRYSZTOFORSKI**

Petites Cités de Caractère

Est désigné :

Titulaire	Suppléant
Sylviane BENTZ	Danièle ABDESSALEM <i>(personne qualifiée)</i>

DELIBERATION N° 42-2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission des impôts directs :

Membres du Conseil Municipal

FAUVARQUE Brice	GABRIEL Joël
BENTZ Sylviane	DURBECQ Damien
BOQUET Bruno	PIERRON Guillaume
DA COSTA Françoise	BOUQUIGNAUD Charles
GALLET Candy	MAIRY Nathalie
LEBLANC Karine	ARTISSON Damien
FAGIS Lysian	LALLEMENT Eddy
PEYTHIEU Véronique	LONGCHAMP Corinne

Autres Membres

DA SILVA Jacinthe	GALICHET Jean-Claude
DURBECQ Muriel	DERIDIAU Annick

JOVENIN Jean-Claude
 BARRE Olivier
 GENONCEAU Hubert
 BOUDESOCQUE Marielle
 ABDESSALEM Danièle
 PETIT Patrice

DOMERGUE Gilles
 COCHARD Arnaud
 CARON Michel
 PAULET Jean-Luc
 FAUVARQUE Emilie
 GERMAIN Patrice

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 43-2020 : DROIT DE PREMPTION URBAIN – DELEGATION AU MAIRE

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que par délibération en date du 23 septembre 2010, le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et A.U.,

Considérant que, suite aux élections municipales qui se sont déroulées en mars 2020, il est nécessaire de donner délégation au maire entrant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales et précise que les articles L. 2122-17 et L. 2122-19 sont applicables en la matière.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 44-2020 : DELEGATION AU MAIRE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne délégation à M. Le Maire, en application de l'article L. 2122-22 16° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

« A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune, à tenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix. »

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 45-2020 : DELEGATION AU MAIRE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de déléguer à Monsieur le Maire, certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT,

Il est proposé ce qui suit :

Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 26° du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat, à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, et ce, durant toute la durée de son mandat.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 46-2020 : DELEGATION AU MAIRE – REGIE MUNICIPALES

Rapporteur : M. le Maire

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines des délégations prévues à l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 7° du CGCT, et pour la durée de son mandat, à créer, modifier ou supprimer une régie de recettes.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 47-2020 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 6 mai 2020, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
BARBIERE	21/12/1957	37 Rue Royale

Patrick Christian	à VILLERS-SEMEUSE (08)	
CUNIN Katy Geneviève Josee	05/12/1991 à CHARLEVILLE-M. (08)	14 Rue Arthur Chuquet
GERMAIN née DIDIER Chantal Roberte	04/08/1953 à GIVET (08)	2555 Route de Petite Chapelle
FAGIS Hugues Emile Charles	10/06/1958 à ROCROI (08)	3 Rue des Mésanges
HESBOIS Jordan	24/03/1992 à REVIN (08)	2198 Rue de la Ficelle
BOSSEAUX née SOMME Josiane	22/06/1955 à MEZIERES (08)	1825 Route de Fumay

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 48-2020 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : M. le Maire

Vu le courrier de la Fondation du Patrimoine en date du 27 janvier 2020 présentant l'organisme privé et définissant les modalités d'adhésion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un **montant annuel de 160 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 4-2020 : BILAN D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU COSEC DE ROCROI

Rapporteur : M. le Maire

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le bilan d'activité du **Syndicat d'Investissement et de Fonctionnement du COSEC**, pour l'année 2018, tel qu'il est présenté.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
11/05/2020	Fourniture désherbant cimetière	COMPAS	922.93 €
18/05/2020	Location nacelle	LOXAM	414.48 €
19/05/2020	Fourniture vitrine extérieure mairie	IOBURO	170.42 €
20/05/2020	Fourniture gravillons cimetière	DENYS	396.00 €
05/06/2020	Fourniture cuisinière et four casemates	RJ SONO	410.00 €
05/06/2020	Fourniture Réfrigérateur casemates	RJ SONO	718.00 €
05/06/2020	Fourniture Armoire casemates	COMAT ET VALCO	662.06 €
16/06/2020	Fourniture lave linge Groupe scolaire	RJ SONO	560.00 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 30 juillet 2020 à 19 h 30
- Jeudi 10 septembre 2020 à 19 h 30
- Jeudi 22 octobre 2020 à 19 h 30
- Jeudi 26 novembre 2020 à 19 h 30
- Jeudi 17 décembre 2020 à 18 h 00

**La séance du conseil municipal du 18 juin 2020 comprend
les délibérations du n° 13-2020 au n° 49-2020.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et vingt-cinq minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ARTISSON Damien		MAIRY Nathalie	
Charles BOUQUIGNAUD		PEYTHIEU Véronique	
DA COSTA Françoise		PIERRON Guillaume	
DURBECQ Damien			